

AVIS DE CONSULTATION

ouverture de la consultation du public dans le cadre de la procédure de « l'enregistrement » au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

Une **consultation du public** (régime de l'enregistrement) sera ouverte du **27 septembre 2016 au 25 octobre 2016** inclus (soit 4 semaines) dans la commune de BAUD concernant le projet présenté par l'EARL DES BOIS (représentée par M. LE MAGUERESSE Didier, gérant), dont le siège social est situé au lieu-dit "Botlann" 56150 BAUD, en vue d'exploiter un élevage porcin devant comporter après restructuration, extension des effectifs et mise à jour du plan d'épandage, 130 reproducteurs, 1042 porcs à l'engrais, 10 cochettes, 720 porcelets soit 1586 animaux équivalents au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013, ou par un arrêté de refus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie de BAUD aux jours et horaires suivants:

- *du mardi au vendredi : de 08h45 à 12h30 et de 13h45 à 18h00*
- *le samedi : de 08h30 à 12h00*

Les personnes intéressées pourront consigner leurs observations jusqu'au 25 octobre 2016 inclus :

- sur un registre ouvert à cet effet en mairie de BAUD
- ou les adresser au préfet (direction départementale des territoires et de la mer SENB/ICPE-loi sur l'eau – 11 boulevard de la paix BP 508 - 56019 Vannes cedex) par lettre,
- ou par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr